

Communiqué de presse

Paris, le 19 avril 2022

En cohérence avec ses engagements pris dans le cadre de sa nouvelle politique Climat, l'Ircantec a exclu 12 sociétés au sein de son portefeuille d'investissement.

Face à l'urgence climatique, l'Ircantec a renforcé ses engagements en octobre 2021 afin d'inscrire les investissements de ses réserves dans une trajectoire de réduction des émissions de CO₂, compatible avec un scénario 1.5°C et en cohérence avec les récentes projections du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et de l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Cela s'est traduit notamment par le renforcement de l'exclusion des énergies fossiles en vue d'une sortie en 2030, et qui a été approuvé par son Conseil d'Administration le 21 octobre 2021.

Les sociétés de gestion qui bénéficient de la délégation de gestion des réserves de l'Ircantec avaient jusqu'à la fin du premier trimestre 2022 pour appliquer cette politique d'exclusion afin d'être conforme aux nouvelles exigences de l'Ircantec. Ces ventes ont concerné **12 sociétés¹ au sein du portefeuille de l'Ircantec**, notamment celles qui refusaient l'adoption des bonnes pratiques en matière d'émission de CO₂.

Une grande partie de ces cessions est liée à **la production ou au développement de nouveaux projets d'hydrocarbures non conventionnels**. Le reste est dû **aux implications des entreprises dans le charbon thermique**.

Une politique d'exclusion progressive a été mise en œuvre, alignée dès 2024 sur les exclusions PAB (Paris Aligned Benchmark), indice européen de référence visant au respect de l'Accord de Paris, qui cible les entreprises qui n'adoptent pas de plan de sortie du charbon d'ici 2030, qui poursuivent l'exploitation de gisements de pétrole et de gaz non conventionnels, segment le plus émetteur de CO₂, ou qui développent de nouvelles capacités de production d'énergie fossile.

L'Ircantec a vocation à accompagner les entreprises engagées dans la transition énergétique et écologique soit par une sortie des énergies fossiles non conventionnelles d'ici à 2024 ou qui présentent un plan de sortie crédible du charbon d'ici à 2030.

Dans un souci de transparence sur la mise en œuvre effective de ses engagements en matière de climat, le régime publiera annuellement l'ensemble des valeurs détenues en portefeuille ainsi que la liste des entreprises désinvesties.

En savoir plus sur la [Politique Climat Ircantec](#)

¹ Anglo American, BHP, BP PLC, EnBW Energie Baden-Württemberg, ENI SPA, Equinor, Fortum, Mitsubishi Corp, OMV AG, RWE, Repsol et Totalenergies SE.

L'Ircantec est le régime de retraite complémentaire obligatoire par répartition et par points du secteur public, dédié aux agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (2,9 millions d'actifs cotisants et 2,2 millions d'allocataires). C'est également le régime de retraite des élus locaux. L'Institution est gérée par la Caisse des Dépôts. L'Ircantec gère ses réserves (12,9 milliards d'euros) selon les principes d'investissement socialement responsable. [Site internet](#)

Contact presse

Isabelle Vergeat-Achaintre

Responsable communication Tél : 02 41 05 21 74

Isabelle.vergeat-achaintre@caissedesdepots.fr